



Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Deuxième Commission

Point 17 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

**Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Israël,
Kazakhstan et Turquie : projet de résolution**

Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 64/186, du 21 décembre 2009,

Rappelant également la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003¹, qu'elle a fait siens², ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés lors de la seconde phase du Sommet, tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005³, qu'elle a approuvés⁴,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁵,

Insistant sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, et se félicitant, à ce propos, de la tenue à Minsk, en 2009, du sommet « Connecter la Communauté des États indépendants », une initiative régionale visant à mobiliser des ressources humaines, financières et techniques pour accélérer la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information en matière de connectivité,

¹ Voir A/C.2/59/3, annexe.

² Voir la résolution 59/220.

³ Voir A/60/687.

⁴ Voir la résolution 60/252.

⁵ Résolution 60/1.



Notant que les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent contribuer grandement, pour le bien de tous, à la réduction de la fracture numérique et à l'édification d'une société de l'information ouverte et axée sur l'être humain,

Consciente que des infrastructures de réseau d'information et de communication bien développées, telles que des autoroutes de l'information, sont un des principaux moyens d'ouvrir à tous l'accès aux technologies, et prenant note, à cet égard, de la réunion ministérielle régionale sur l'autoroute de l'information transeurasienne organisée à Bakou, le 11 novembre 2008, par le Gouvernement azerbaïdjanais en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

Prenant note de la mise en place, en 2011, du secrétariat du projet d'autoroute de l'information, dont le siège est à Bakou, et des activités menées à ce jour par ledit secrétariat,

1. *Estime* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement, en particulier dans le cadre de la mondialisation, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et au savoir, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, qui contribueront à accélérer l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en développement, à l'économie mondiale;

2. *Estime également* qu'une connectivité renforcée offre d'immenses possibilités pour la promotion du progrès social, notamment l'amélioration de la situation des femmes et le renforcement de l'intégration sociale et de la tolérance;

3. *Souligne* qu'il importe que toutes les parties prenantes maintiennent et resserrent leur coopération dans la mise en place et la gestion des infrastructures de l'information afin de réduire la fracture numérique dans la région, et encourage les États Membres intéressés à participer à la recherche de solutions pour renforcer la connectivité dans la région;

4. *Estime* qu'il est nécessaire de renforcer la connectivité dans la région afin de réduire la fracture numérique, aussi voit-elle favorablement le projet d'autoroute de l'information transeurasienne et l'appui fourni par ceux qui comptent y participer;

5. *Engage* la communauté internationale à apporter son appui au renforcement de la connectivité des télécommunications mondiales, en mettant l'accent sur les pays d'Asie et d'Europe qui ont insuffisamment accès à l'infrastructure centrale des technologies de l'information et des communications, grâce à la participation au projet d'autoroute de l'information transeurasienne;

6. *Constate* l'importance de l'autoroute de l'information transeurasienne pour la diversification et le renforcement des voies de circulation des télécommunications entre l'Asie et l'Europe, et invite donc les États Membres à continuer d'apporter leur soutien à ce projet en encourageant les secteurs public et privé, selon qu'il conviendra, à y participer;

7. *Accueille avec intérêt* la proposition de création d'une alliance eurasienne pour la connectivité, coordonnée par l'Union internationale des télécommunications et chargée d'exploiter les effets de synergie qui peuvent exister entre les gouvernements, le secteur privé et les institutions internationales de développement, afin de renforcer l'infrastructure régionale des technologies de l'information et des communications.
